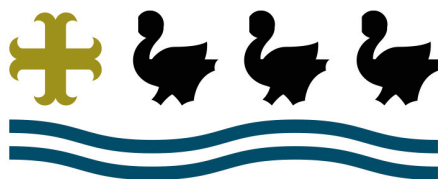


ÉCOLE DE MUSIQUE

DE L'UGDA

École de musique locale de la commune de Reckange-sur-Mess



Administration communale
de Reckange-sur-Mess

**Enseignement musical
Division inférieure**

Année scolaire 2023/2024

Scannt dëse QR-Code a fannt e flott
Wimmelbild a Depliante vun
Instrumenter:



Modalités d'inscription

1. Inscriptions

- **La date limite pour le renvoi de la fiche d'inscription pour l'année scolaire 2023/2024 est le jeudi 1^{er} juin 2023.** Les inscriptions nous parvenant après cette date ne peuvent être acceptées que sur le vu des places disponibles et seront mises automatiquement sur une liste d'attente.
- Est à considérer comme adulte: toute personne ayant atteint l'âge de la majorité au 31 août de l'année scolaire de référence.

2. Conditions d'admission générales

- Le nombre de places étant limité pour tous les cours, il sera tenu compte de la date de réception de l'inscription. La priorité sera donnée aux anciens élèves inscrits dans les délais ainsi qu'aux enfants.
- Les cours sont offerts uniquement aux personnes résidant dans la commune de Reckange-sur-Mess.
- La fréquentation des cours de la formation musicale jusqu'à la formation musicale 4 (certificat de la division inférieure) est obligatoire pour poursuivre la formation instrumentale. L'abandon du cours de formation musicale au cours de l'année entrainera l'arrêt obligatoire des cours d'instruments.
- Pour les cours d'instruments, il est obligatoire de posséder l'instrument choisi.

3. Droits d'inscription

- Les droits d'inscription sont non remboursables.
- Aide étatique (pour subvenir au minerval de l'enseignement musical): Vous trouverez toutes les conditions et modalités sur notre site: <https://www.ugda.lu/ecole-de-musique/enseignement-musical/aide-etatique>.

COURS COLLECTIFS (sous réserve de changements sur le vu des inscriptions)				
Cours	Conditions d'admission	Jours et horaires de cours	Droits d'inscription (annuels)	
			Enfants	Adultes (à partir de 18 ans)
Éveil musical 2	à partir du Cycle 1.2 (5 ans au 31.08) de l'Ecole Fondamentale	Lundi 16h15 - 17h15	gratuit	/
Éveil musical 3	à partir du Cycle 2.1 (6 ans au 31.08) de l'Ecole Fondamentale	Lundi 17h15 - 18h15		
Formation musicale 1	à partir du Cycle 2.2 (7 ans au 31.08) de l'Ecole Fondamentale	Mardi 13h30 - 14h30		100€
Formation musicale 2	avoir réussi l'année précédente	Mardi 14h30 - 16h00		
Formation musicale 3	avoir réussi l'année précédente	Mardi 16h00 - 18h00		
Formation musicale 4	avoir réussi l'année précédente	Vendredi 16h30 - 18h30		
Formation musicale accélérée 1	pour adultes et enfants à partir de 12 ans	à déterminer		

COURS INDIVIDUELS	
Cours	Conditions d'admission
Instrument à vent et percussion/drumset: flûte traversière, clarinette, saxophone (soprano, alto, ténor, baryton), cuivres : trompette/bugle/cornet, cor en fa, cor / alto mib, baryton, tuba, trombone, bass mib/sib, percussion/drumset	suivre en parallèle un cursus de formation musicale à partir de la formation musicale 1 jusqu'à l'obtention du certificat de la division inférieure (formation musicale 4) Drumset: avoir réussi l'inférieur 1.1 et 1.2 de percussion
Piano	voir suivi au moins deux années de formation musicale et il est obligatoire d'avoir un piano mécanique à la maison

Droits d'inscription (annuels)	Enfants	Adultes (à partir de 18 ans)
Éveil instrumental	gratuit	/
Inférieur 1+2		100€
Inférieur 3 + 4		
Formation adulte (initiale, qualifiante)	/	

Les horaires des cours individuels seront fixés en concertation avec les chargés de cours avant la rentrée scolaire. La rentrée scolaire aura lieu le 18 septembre 2023.

Renseignements:

Commune de Reckange/Mess
Tel: 37 00 24 -1 ; Fax: 37 92 20

École de musique de l'UGDA
Tony Andrich: 22 05 58 - 36 / tony.andrich@ugda.lu

Fiche d'inscription 2023/2024

Les formulaires d'inscriptions sont à adresser pour le **1^{er} juin 2023 au plus tard** à

Commune de Reckange/Mess
83, rue Jean-Pierre Hilger
L-4980 Reckange/Mess
Tel: 37 00 24 -1 ; Fax: 37 92 20

Les inscriptions nous parvenant après cette date ne peuvent être acceptées que sur le vu des places disponibles et seront mises automatiquement sur une liste d'attente.

La fiche est à remplir également par les anciens élèves!

Matricule national de l'élève																				
Prénom de l'élève	Nom de l'élève																			
Date de naissance																				

<i>Le (la) soussigné(e)</i>	
Prénom et nom (parents/tuteurs)	
Téléphone / GSM	E-Mail
Rue et numéro	
Code postal et localité	

désire inscrire mon enfant <input type="checkbox"/>	désire s'inscrire <input type="checkbox"/>	ancien élève <input type="checkbox"/>	nouvel élève <input type="checkbox"/>
---	--	--	--

aux cours de musique suivants

Éveil musical	Éveil musical 2 à partir du cycle 1.2 (5 ans au 31/08) de l'Ecole Fondamentale <input type="checkbox"/>	Éveil musical 3 à partir du cycle 2.1 (6 ans au 31/08) de l'Ecole Fondamentale <input type="checkbox"/>
Formation musicale	Formation musicale 1 à partir du cycle 2.2 (7 ans au 31/08) de l'Ecole Fondamentale <input type="checkbox"/>	Formation musicale 2 <input type="checkbox"/>
	Formation musicale 3 <input type="checkbox"/>	Formation musicale 4 <input type="checkbox"/>
	Formation musicale accélérée 1 <input type="checkbox"/>	
Formation instrumentale	Instrument:	

Si l'élève a déjà suivi des cours de musique dans une autre école, indiquez-la et joignez-y les attestations respectives.

Si l'élève a déjà suivi des cours de musique dans une autre école, indiquez-la et joignez-y les attestations respectives.	Années d'études	Éveil musical :		École / Conservatoire :	
		Formation musicale :		École / Conservatoire :	
		Instrument (préciser) :		École / Conservatoire :	
Remarque éventuelle:					

L'École de musique de l'UGDA traite les données personnelles recueillies dans le cadre de ses activités en toute confidentialité et d'une manière sécurisée conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 Avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et conformément à la loi du 1er août 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel transposant en droit national le règlement précité.

L'École de musique de l'UGDA se réserve le droit de prendre des photos pendant ou à l'occasion des activités et manifestations organisées par l'École de musique de l'UGDA ou d'effectuer des enregistrements audiovisuels à cette même occasion. Les photos ainsi que le matériel audiovisuel pourront être utilisés par l'École de musique de l'UGDA dans le cadre de ses publications et pendant ses manifestations. La prise d'images se fera conformément aux dispositions de l'article 2 point 2 in fine de la loi du 11 août 1982 concernant la protection de la vie privée. Indépendamment de leur support, les images ainsi prises ne seront ni vendues ni mises à disposition de tiers.

Acceptez-vous de recevoir des informations sur les activités organisées par l'Ecole de musique de l'UGDA et l'UGDA (activités de formation et de perfectionnement, stages, concours, auditions/concerts...)	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
---	------------------------------	------------------------------

Date et signature (pour les mineurs, signature du tuteur).

Date limite des inscriptions : Jeudi, 1^{er} juin 2023

Toute inscription doit obligatoirement se faire moyennant ce présent formulaire (ou une photocopie), dûment rempli, signé et envoyé ou remis au complet (2 pages) à l'Administration Communale de résidence ou au responsable local concerné.

Les inscriptions nous parvenant après cette date ne peuvent être acceptées que sur le vu des places disponibles et seront mises automatiquement sur une liste d'attente.